ÉLECTIONS MUNICIPALES – 15 ET 22 MARS 2026

Le Nouveau Paris Populaire

SOPHIA CHIKIROU

PRÉSENTE SON PLAN POUR

L'ACCUEIL DIGNE ET LA SOLIDARITÉ AVEC LES MIGRANTS

sophiapourparis.fr

LA FRANCE INSOUMISE PARIS

Depuis 2020, la Ville de Paris est restée dans l'inaction structurelle concernant l'aide sociale à l'enfance. De l'avis de l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels engagés sur le terrain, la situation est devenue inacceptable. Avec le Nouveau Paris Populaire, nous pensons que Paris doit redevenir pleinement responsable des enfants qu'elle protège. Les enfants de l'ASE ne sont pas des enfants à part : ce sont nos enfants. Nous engagerons les moyens nécessaires pour donner de la stabilité : tout enfant sera protégé, sans tri, sans suspicion liée à un âge ou à une nationalité supposés. Paris doit devenir un modèle national de protection de l'enfance.

NOTRE CONSTAT

Une politique migratoire du durcissement systématique

Depuis 2017, la macronie a aligné sa politique migratoire sur les thèses de l'extrême droite. La loi « Collomb » de 2018 a durci l'accès à l'asile en raccourcissant les délais de recours et en généralisant le recours à la rétention administrative, fragilisant des personnes fuyant la guerre et les persécutions, au point que des associations l'ont qualifiée de « Code de la honte ».

Cette orientation s'est poursuivie avec la loi « Darmanin » qui renforce les éloignements, durcit le regroupement familial et restreint le séjour pour raisons médicales, offrant une victoire idéologique à l'extrême droite.

Le texte a même tenté d'introduire dans le droit commun la « préférence nationale » pour l'accès à certaines prestations sociales, inédit depuis le régime de Vichy, au prix d'un recul majeur des principes de solidarité et d'universalité qui fondent la République. Si le Conseil constitutionnel a censuré cette mesure pour des questions de procédure, il ne l'a toujours pas écarté sur le fond, si bien que le danger pour les plus vulnérables, persiste.

En durcissant toujours plus sa politique migratoire, le pouvoir actuel tourne le dos à la tradition française d'asile, tout en légitimant le discours de l'extrême droite. Or, comme nous le voyons déjà dans de nombreux pays européens, les élus d'extrême-droite attaquent la Convention européenne des droits de l'homme et tentent de la faire supprimer.

La prise en charge des demandeurs d'asile demeure largement insuffisante. Fin 2024, près de 30 % d'entre eux ne bénéficiaient pas d'un hébergement dédié, en dépit des obligations légales de l'État en matière de conditions matérielles d'accueil. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'**après la suppression de 6 400 places d'hébergement en 2025, le projet de loi de finances pour 2026 prévoit la suppression de plus de 1 400 places d'hébergement, actant un recul systémique de l'engagement public alors même que les besoins demeurent élevés.**

Ce désengagement s'inscrit dans une dynamique plus large touchant l'hébergement d'urgence, qui relève pourtant directement de la responsabilité de l'État. À l'été 2024, y compris lors d'épisodes de canicule, des milliers de personnes, dont de nombreux enfants, sont restées sans solution de mise à l'abri, une réalité régulièrement documentée par les acteurs de la veille sociale.

Hidalgo et sa majorité : entre inaction et cynisme

Aujourd'hui, nous constatons que nous sommes en urgence humanitaire : Paris est à la fois une ville d'accueil et une ville de transit sur les voies internationales des migrations mais la réponse se cantonne à une approche répressive totalement inefficace.

À Paris, la Nuit de la Solidarité de janvier 2025 a recensé pas moins de 3 507 personnes victimes de sans-abrisme et le nord de Paris concentrait plus de 30% de sans-abris de la capitale.

Plus de 500 sans-abris parisiens sont des mineurs non accompagnés (MNA). Les Parisiennes et les Parisiens se souviennent, avec émoi, des 400 mineurs étrangers qui ont été expulsés de la Gaîté Lyrique par l'État.

Face à cette situation, la majorité sortante a capitulé face au gouvernement. Plutôt que d'engager une négociation combative et exigeante avec l'État pour aboutir à un plan d'accueil, la réponse municipale consiste en de fausses solutions qui se terminent toujours par des évacuations.

Ce faisant, elle concourt à plonger les migrants dans un cycle infernal pour eux et pour la ville : campement, évacuation, relogement temporaire, retour à la rue, nouveau campement. Les campements récurrents aux canaux de l'Ourcq et Saint-Denis, sur les quais de Seine, place de la Bastille, devant l'Hôtel de Ville et les mairies d'arrondissement en témoignent.

En novembre 2025, alors qu'une vague de froid touchait la capitale, plus de 400 personnes dont 160 enfants, ont campé plusieurs jours devant la mairie du 20e arrondissement. Après plusieurs jours, le Maire sortant (Place Publique) a finalement consenti à ouvrir une salle pour les mettre à l'abri.

De plus, trois mois avant les Jeux Olympiques, la mairie a coordonné le démantèlement de 42 campements de migrants : 2 572 personnes ont été expulsées pour faire de la place à la « grande fête » d'Anne Hidalgo.

Cette politique de « nettoyage social », amorcée dès avril 2023, est devenue la règle actuelle : plus de 5000 réfugiés et migrants sans abri ont été déplacés hors de Paris en un an vers des « sas d'accueil temporaire » en région. Ces dispositifs fonctionnent comme des outils d'éparpillement et d'isolement selon les associations et avocats. Les personnes sont coupées de leurs réseaux, de leurs avocats, des associations qui les accompagnaient. In fine, la plupart d'entre elles reviennent à Paris mais sont exclues de tout dispositif d'accompagnement et de protection.

À tout ce qui précède, s'ajoute la question des travailleurs sans papiers, qui font partie du tissu économique et social de la ville. Ils sont abandonnés à leur sort dans leurs efforts de régularisation, et sont les premiers exploités.

On peut ajouter la situation des travailleurs immigrés résidant dans les Foyers de travailleurs migrants dont la gestion est confiée à des structures dont plusieurs sont épinglées pour des abus financiers et des pratiques violant les droits des personnes.

La politique « migratoire » de l'actuelle majorité consiste à se réfugier dans l'inaction et à accompagner la politique migratoire du gouvernement. Résultat : des milliers de personnes, femmes, enfants inclus, survivent dans des conditions indignes. Les associations d'entraide, sous-financées, ont du mal à protéger et accompagner les demandeurs.

NOTRE VISION

Nous refusons l'abandon de nos responsabilités publiques : nous considérons que notre ville a les moyens et les valeurs humanistes pour mener une politique d'accueil et d'intégration. Dans le contexte géopolitique que nous connaissons tous, la réalité de la migration nous concerne. Voilà pourquoi, nous proposons une politique de rupture avec les pratiques du gouvernement macroniste et de la majorité municipale socialiste.

Notre vision porte un contrat social communal au bénéfice de toutes et tous, qui se fonde sur trois principes directeurs :

D'abord, l'accueil comme choix politique, non comme contrainte subie. L'histoire et la richesse de Paris sont le fruit des migrations et sont liées aux événements du monde. C'est une réalité qui ne cessera pas car les crises climatiques, économiques et géopolitiques qui émaillent le monde, s'accélèrent et s'intensifient. La politique consistant à bâtir des murs visibles ou invisibles, à criminaliser la migration et à l'invisibiliser ne permettra pas d'y mettre un terme. Nous faisons le choix d'accueillir celles et ceux qui sont là et d'en finir avec la maltraitance.

Ensuite, nous considérons que toutes les personnes en situation de migration ont des droits fondamentaux, inconditionnels, et qui ne sauraient être subordonnés à un statut administratif quelconque. Nous refusons toute politique visant à les priver d'un toit, de soins, de nourriture et de leur liberté. Nous nous opposerons aux lois et circulaires visant à criminaliser les personnes migrantes.

Enfin, nous faisons le choix de mener des politiques d'intégration de long terme. Voilà pourquoi nous considérons que vivre dans la cité crée une citoyenneté de fait : la citoyenneté de résidence qui doit être la même pour tous les habitants de Paris, sans considération de nationalité.

NOTRE PLAN D'ACTIONS

Paris se déclarera ville refuge de la Route mondiale des Citoyens du Monde : nous affirmerons que la dignité humaine et le droit de vivre dans la cité priment sur les frontières et les statuts administratifs. La Ville inscrira cette reconnaissance dans ses politiques publiques d'accueil, d'hébergement, de santé, d'accès aux droits et de participation citoyenne, et œuvrera à la constitution du réseau international de villes refuges.

Décréter l'urgence humanitaire

Nous adopterons une délibération reconnaissant l'urgence humanitaire pour toutes les personnes sans-abri, en incluant les personnes réfugiées et migrantes.

Nous saisirons officiellement les instances internationales de l'ONU et du Conseil de l'Europe auxquelles nous fournirons un rapport détaillé de la situation. Nous proposerons une conférence des Villes confrontées à la question migratoire car les villes sont des lieux d'accueil et de transit dans les parcours de migrations.

Nous mobiliserons des moyens adaptés pour mettre fin à l'exploitation des personnes migrantes que ce soit par les entreprises (de type plateformes de livraison) et les réseaux illégaux (exploitation sexuelle, trafics et contrebande) en les accompagnant vers l'insertion et la stabilité.

Faire du premier accueil le socle de l'intégration

- **Créer un Centre Municipal de Premier Accueil (CMPA) de 500 places , géré en régie directe par le Centre d'Action Sociale de la ville de Paris (CASVP)** pour permettre un hébergement d'urgence de 72h à 3 semaines, le temps d'un diagnostic social, médical et administratif systématique, d'informer sur les droits avec interprétariat professionnel et de mettre en œuvre une orientation juridique et administrative vers les dispositifs adaptés (demande d'asile, régularisation, retour volontaire).

- **Ouvrir immédiatement 4 points « Haltes Humanitaires » supplémentaires** dans les arrondissements les plus concernés (10e, 18e, 19e, 20e) et étendre progressivement le dispositif aux autres arrondissements selon les besoins, afin d'offrir les services basiques assurant la dignité humaine des migrants : douches, bagagerie, consignes, laverie ; distribution alimentaire et accès à une cuisine partagée et permanences juridiques et sociales quotidiennes.
- Adopter, par délibération du Conseil de Paris, un constat formel de carence de l'État dans le respect de ses obligations légales en matière d'hébergement d'urgence inconditionnel, et engager un recours contentieux pour l'y contraindre.
  Systématiser, en coordination avec les migrants concernés et les associations, les recours pour carence de l'État en matière d'hébergement d'urgence tant qu'il ne s'engage pas de manière effective dans une coopération pluriannuelle ville-État. Rendre publics les effets directs de cette défaillance : saturation des services municipaux, atteintes à l'ordre public, personnes laissées à la rue et mises en danger.
- Refuser toute collaboration et toute mise à disposition de moyens de la ville de Paris pour les opérations d'évacuation menées par l'État sans proposition de remise à l'abri humaine, digne, coordonnée avec les associations et conforme aux obligations internationales de la France.
- Rendre automatique la présence d'un observateur municipal indépendant lors de toute opération d'évacuation de migrant sur le territoire parisien, en charge d'un rapport municipal documentant la situation des personnes évacuées (nombre de personnes, solutions proposées, suivi à 3 mois).
- Créer un observatoire communal indépendant des campements de sans-abri et de migrants avec publication de données et présentation au Conseil de Paris.
- Renforcer et faciliter la domiciliation administrative en doublant les capacités du dispositif « Paris Adresse » et des associations agréées pour la domiciliation via un soutien financier et logistique, avec pour objectif de garantir l'obtention d'une domiciliation dans un délai de 48 heures, à horizon 2030.
- Ouvrir le dispositif « Paris Adresse » aux demandeurs d'asile établis dans la ville de Paris.

Protéger inconditionnellement les mineurs non accompagnés

- Présumer la minorité de tous les jeunes se présentant comme MNA, jusqu'à une décision judiciaire définitive et non susceptible d'appel, conformément aux recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU et du Défenseur des droits.
- Refuser toute collaboration de la ville de Paris aux procédures d'expulsion visant des mineurs présumés.
- Redonner à la Ville de Paris un rôle central dans la gestion des MNA, en assurant une coordination active avec les associations, souvent laissées seules face au flux d'arrivées et à la détresse des jeunes.
- Créer un guichet unique d'accompagnement juridique et administratif, permettant d'aider les MNA dans la contestation des refus de minorité, les recours contre OQTF, le refus des tests osseux, les démarches d'état civil, les demandes de titre de séjour ou procédures de régularisation, et les démarches auprès de la Ville et des services de l'État.
- Garantir un hébergement inconditionnel d'urgence, pour que plus aucun jeune présumé mineur ne dorme à la rue.

Découvrez l'ensemble de nos propositions pour une prise en charge digne des mineurs non accompagnés, et de l'ensemble des enfants confiés à Paris sur sophiapourparis.fr (notre plan pour protéger les enfants).

Protéger et accompagner les femmes et jeunes filles migrantes

- Garantir une mise à l'abri prioritaire et non mixte pour les femmes migrantes, les jeunes filles et les mères isolées avec enfants qui le demandent au sein des dispositifs municipaux d'hébergement et de stabilisation (CMPA, hébergement de moyen terme, cités de premier habitat).
- Soutenir les réseaux associatifs spécialisés dans l'accompagnement juridique, social et psychologique pour les victimes de violences (violences sexuelles, traite, exploitation) fondé sur le principe de protection inconditionnelle, indépendamment du statut administratif et sans condition de dépôt de plainte.

- Garantir un accès effectif à la santé, notamment à la santé sexuelle, reproductive et gynécologique, ainsi qu'à la prise en charge des traumatismes liés à l'exil et aux violences, par l'orientation systématique vers les centres municipaux de santé, les PASS hospitalières et les structures spécialisées en psychotraumatologie.
- Sécuriser les parcours éducatifs et d'autonomie des jeunes filles migrantes, en particulier celles isolées ou sorties de l'Aide sociale à l'enfance, par un accompagnement renforcé.

Développer l'hébergement durable et l'accès au logement ordinaire

- Négocier avec l'État un accord de coopération pluriannuelle concernant l'hébergement d'urgence, pour ouvrir des structures d'hébergement de moyen terme (6-18 mois) ainsi qu'un accompagnement social renforcé
- Créer un réseau de cités « Premier habitat » réservées aux familles avec enfants pour une durée de bail de 3 ans renouvelables dans l'attente d'un accès au logement de droit commun. Ces cités , composées d'habitats modulaires démontables, seront implantées sur des terrains appartenant à la Ville ou loués par elle en lien avec des communes volontaires.
- Créer une garantie de loyers impayés via le Fonds de Solidarité du Logement (FSL) pour les personnes réfugiées et régularisées pour leur première location dans le parc privé après sortie du dispositif d'hébergement afin d'encourager l'insertion dans la vie communale.
- Encourager les initiatives d'hébergement citoyen des migrants en offrant notamment de renforcer les subventions aux associations d'hébergement citoyen (Réfugiés Bienvenue, J'accueille-Singa France) ; de créer une plateforme municipale de mise en relation entre familles d'accueil et personnes migrantes et accorder une indemnité ou une compensation aux familles accueillantes.
- Lutter contre le phénomène d'habitat indigne et de « marchands de sommeil » dont les migrants sont particulièrement victimes, en leur permettant d'effectuer des signalements auprès de la Brigade du Droit au Logement.

Garantir l'accès aux droits et à la santé

- Déployer dans chaque arrondissement des guichets municipaux uniques des droits des exilés, adossés à la Maison des Réfugiés, pour garantir un accès effectif aux droits, à l'accompagnement et à l'interprétariat
- Former les équipes des centres municipaux de santé à l'accueil des personnes migrantes.
- Renforcer le soutien aux structures tels que le Centre Primo Levi et aux Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) de l'AP-HP afin d'améliorer et massifier la prise en charge des migrants.
- Garantir l'accès à l'alimentation des migrants en situation de vulnérabilité et de précarité en accueillant dans les cantines scolaires tous les enfants sans condition de régularité et en doublant les subventions aux associations de distribution alimentaire.
- Créer une aide d'urgence pécuniaire et mensuelle pendant 6 mois pour les personnes sans titre, sans ressources, le temps de l'accès aux dispositifs de droit commun et conditionnée à un accompagnement social, non au statut administratif.

Favoriser l'intégration par l'emploi et la formation

- Structurer et renforcer le réseau de cours de français langue étrangère (FLE) disponible en augmentant les subventions aux associations et en créant 10 classes municipales complémentaires dans les arrondissements les plus concernés (10e, 18e, 19e, 20e).
- Fonder un service civique communal de la Ville de Paris qui accueillerait notamment les migrants afin de valoriser les compétences acquises et offrir des parcours de préqualification pour les activités communales et de solidarité (petite enfance, aide aux personnes âgées, espaces verts, restauration collective).
- Fonder un service civique communal de la Ville de Paris qui accueillerait notamment les migrants afin de valoriser les compétences acquises et offrir des parcours de préqualification pour les activités communales et de solidarité (petite enfance, aide aux personnes âgées, espaces verts, restauration collective).
- Renforcer le soutien aux associations de mentorat et d'insertion professionnelle des migrants via l'augmentation des subventions, la création d'une plateforme communale de mise en relation entre mentors volontaires professionnels parisiens et personnes réfugiées.

- Créer des permanences juridiques spécifiquement dédiés à l'accompagnement des travailleurs étrangers dans leurs démarches de régularisation auprès de la préfecture de police et de l'autorité judiciaire.

Mener une action de combat pour la dignité dans les foyers de travailleurs migrants

- Soutenir massivement les coordinations autonomes de travailleurs vivant dans des foyers de travailleurs migrants (FTM) pour leur permettre de renforcer le rapport de force face aux gestionnaires et faire respecter le droit des travailleurs en matière d'expulsions, de hausse de redevances abusives, de conditions d'insalubrité et de règlements intérieurs autoritaires.
- Rendre systématique la saisine du préfet par la Ville de Paris dans toute situation avérée d'insalubrité ou de non-conformité aux obligations de sécurité et d'hygiène afin de contraindre les gestionnaires à effectuer les travaux de remise en conformité.
- Conditionner une partie des subventions municipales aux gestionnaires de FTM au respect d'un contrat d'engagement Ville-gestionnaires emportant notamment l'obligation de :
    - Instaurer un dialogue régulier avec les coordinations de travailleurs vivant dans les FTM, et plus généralement les résidents des FTM afin d'entendre leurs doléances.
    - Respecter scrupuleusement les limites d'augmentation des redevances, et s'engager à un gel pendant au moins un an.
    - Signaler tout impayé dès le 2e mois consécutif d'impayé aux services de la Ville de Paris et des mairies d'arrondissement pour éviter les expulsions.

Soutenir l'intégration des travailleurs sans titre

- Créer un fonds municipal d'aide juridique pour renforcer et prolonger le recours aux droits des personnes migrantes et ouvrir des permanences juridiques spécialisées en droit du travail et droit des étrangers dans les maisons de la justice et du droit.
- Multiplier les contrôles des bénéficiaires des marchés publics municipaux sur le respect par les bénéficiaires et leurs sous-traitants de l'interdiction du travail dissimulé et l'engagement à accompagner les démarches de régularisation de leurs salariés.

- Conditionner les autorisations d'urbanisme et de chantier, ainsi que l'occupation du domaine public, à la signature et au respect d'engagements contraignants en matière de droits sociaux, de sécurité et de conditions de travail des salariés, avec des contrôles renforcés et des sanctions effectives en cas de manquement.

Construire une ville inclusive et solidaire

- Créer une carte Paris Solidaire garantissant l'accès gratuit aux équipements municipaux de sport et de loisirs (piscines, bibliothèques, musées municipaux) aux personnes migrantes hébergées.
- Soutenir l'Atelier des Artistes en Exil dans l'ouverture d'au moins trois endroits supplémentaires à horizon 2032.
- Organiser annuellement un festival « Paris Terre d'Exils » valorisant les cultures des diasporas.
- Créer un Conseil Parisien des Personnes Exilées, instance consultative composée de personnes migrantes et réfugiées (actuellement et anciennement) pour orienter les politiques publiques de la Ville de Paris sur les sujets d'accueil des migrants et réfugiés.
- Transformer le programme de subventions annuelles aux grandes associations du secteur en un « Pacte parisien pour l'accueil digne » consistant en un programme de conventions pluriannuelles sujettes à objectifs réciproques pour fonder un partenariat ville-associations de long terme et donner de la visibilité aux associations.